

Évolution du plan de reprise de l'activité sur site - Rectorat - à compter du 22 juin 2020

Message électronique adressé par le secrétariat général le vendredi 19 juin 2020 concernant le retour à la normal dans les services académiques

Mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, les écoles et les collèges accueilleront tous les élèves à partir du 22 juin, avec un protocole sanitaire assoupli. Dans ce nouveau contexte de fin de la crise sanitaire, il est désormais nécessaire d'envisager l'évolution du plan de reprise de l'activité sur site pour tous les services académiques, mais aussi d'organiser l'accueil du public.

1) organisation des présences sur site

A compter du lundi 22 juin 2020, le fonctionnement des services doit être assuré par la présence des personnels sur site, sous réserve des dispositions suivantes :

- Il convient de respecter le protocole sanitaire défini au point 2) du plan de reprise sur site du rectorat, et notamment les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.
- Les personnels en situation de vulnérabilité par rapport au covid-19 continuent le travail à distance, lorsqu'il est possible.
- En fonction des nécessités de service, de la configuration des locaux et de certaines situations personnelles qu'il vous appartient d'apprécier, le travail à distance pourra perdurer de manière accessoire (par exemple, 1 ou 2 jours par semaine) pour certains agents, et au plus tard jusqu'au 31 juillet 2020.

2) organisation de l'accueil du public

A compter du lundi 22 juin 2020, les usagers pourront être accueillis dans nos locaux, sur rendez-vous uniquement, dans les modalités définies ci-après.

- Les usagers seront accueillis en entretien individuel en salle 100 uniquement et selon les créneaux horaires suivants : 8h - 12h30 et 14h - 17h. Cette salle, dédiée à l'accueil du public, est composée de 3 îlots de rendez-vous. La réservation sera effectuée dans l'application GRR directement par le personnel du rectorat ou de la DSDEN80 ayant prévu de recevoir un usager. A cet effet, la salle est découpée en 3 parties (Salle 100-Ilot 1, salle 100-Ilot 2 et salle 100-Ilot 3). En cas de rendez-vous pour lequel la confidentialité doit être respectée, il conviendra de réserver l'intégralité de la salle, soit les 3 îlots pour toute la durée du rendez-vous.
- Les usagers externes pouvant justifier d'un rendez-vous avec un personnel du rectorat ou de la DSDEN80 se présenteront à l'accueil avec leur justificatif. Ainsi, toute personne extérieure étant attendue en rendez-vous empruntera obligatoirement l'escalier situé à côté des hôtesses d'accueil, pour se rendre directement au premier étage, sauf en cas de nécessité où l'ascenseur pourra être emprunté à raison d'une personne à la fois.

Enfin, la désinfection des tables à l'issue du rendez-vous sera à la charge du collaborateur ayant réservé et occupé l'espace, au moyen du spray virucide et du rouleau de papier prévus à cet effet dans la salle.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Delphine VIOT-LEGOUDA
Secrétaire générale de l'académie